

Arrest du conseil d'état du roi, qui ordonne que tous froments, seigles, méteils, farines & autres grains, graines & grenailles, à l'exception seulement des graines servent à ensemercer les jardins, ne pourront être transportés que sur vaisseaux françois seulement, soit qu'ils en doivent être portés que d'un port du royaume dans un autre port du royaume. Du 16 juin 1768

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Arrest du conseil d'état du roi, qui ordonne que tous froments, seigles, méteils, farines & autres grains, graines & grenailles, à l'exception seulement des graines servent à ensemercer les jardins, ne pourront être transportés que sur vaisseaux françois seulement, soit qu'ils en doivent être portés que d'un port du royaume dans un autre port du royaume. Du 16 juin 1768

Adresse bibliographique : A Paris, de l'imp. Royale. MDCC.LX.VIII

Description matérielle : 3 p. ; in-4°